

**RAPPORT FINAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS : 35e RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DES COMPTES PUBLICS – 44e LÉGISLATURE, 1re SESSION
(RÉPONSE FINAL À LA RECOMMANDATION 4)**

INTRODUCTION

Au nom du gouvernement du Canada, la ministre du Revenu national a déposé le 10 avril 2024 la réponse du gouvernement aux recommandations présentées dans le 35e rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé *Les prestations spécifiques liées à la COVID-19*.

Comme cela a été demandé, vous trouverez à la page 2 le rapport d'étape final concernant la recommandation 4.

Recommandation 4 – *Sur les données de paie en temps réel. Que, d'ici le 31 mars 2024, l'Agence du revenu du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur le développement d'un système de données en temps réel sur la paie et sur sa collaboration avec Emploi et Développement social Canada dans ce domaine. Un rapport final sur la mise en œuvre du système devra aussi être présenté au plus tard le 31 mars 2025.*

Rapport intérimaire au PACP (le 28 mars 2024) :

Dans une correspondance adressée au Comité le 28 mars 2024, le gouvernement a indiqué que :

En réponse à la demande du Comité à la recommandation 4, veuillez noter que l'ARC prépare actuellement un rapport d'étape sur le développement d'un système de données en temps réel sur la paie et sur sa collaboration avec Emploi et Développement social Canada dans ce domaine.

Ces rapports détaillés sur les progrès réalisés seront présentés au Comité au plus tard le 10 avril 2024 dans le cadre de la réponse exhaustive du gouvernement du Canada au 35e rapport.

La réponse du gouvernement (comme déposé le 10 avril 2024) : *Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Les renseignements contenus dans les paragraphes suivants représentent le rapport initial du 31 mars 2024 demandé par le Comité. Comme il a été demandé, [l']Agence de Revenu Canada (ARC) enverra un rapport final au Comité au plus tard le 31 mars 2025.*

L'ARC, chef de projet, en collaboration avec EDSC et le Bureau du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor, est sur la bonne voie pour envoyer, au plus tard le 31 mars 2024, le plan chiffré en détail de mise en œuvre de la paie électronique pour la phase II, phase de mise en œuvre, qui comprend trois produits livrables principaux : une analyse de rentabilisation, un plan de transformation et un cadre de gestion de projet.

Le service d'information de la paie électronique dépend du soutien continu du gouvernement et du financement connexe pour passer à l'étape de mise en œuvre. Si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec la phase II, la mise en œuvre de cette initiative comprendrait :

1. *l'ARC à titre d'hôte et d'administratrice du service d'information sur la paie électronique;*
2. *l'ARC à titre d'utilisatrice autorisée des données sur la paie électronique pour améliorer la production du feuillet T4, État de la rémunération payée;*
3. *EDSC à titre d'utilisateur autorisé des données sur la paie électronique pour améliorer l'administration de l'assurance-emploi et remplacer le besoin des employeurs de produire un relevé d'emploi.*

Le service d'information sur la paie électronique devrait être une source de données précieuse au moyen de laquelle le gouvernement du Canada pourra mettre à profit les renseignements d'entreprise pour améliorer l'élaboration de politiques, l'intégrité des programmes et la conception de services et la prestation de ceux-ci aux Canadiennes et Canadiens, tout en réduisant le fardeau administratif.

Rapport final sur les progrès réalisés (le 31 mars 2025) :

L'ARC, en tant que chef de projet et en collaboration avec Emploi et Développement social Canada et le Bureau du dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor, a élaboré un plan de mise en œuvre de la paie électronique entièrement chiffré avant la date limite de mars 2024, qui comprenait trois principaux produits livrables : une analyse de rentabilisation, un plan directeur de la transformation, et un cadre de gestion de projet.

Fondés sur l'approche approuvée, les travaux préparatoires pour la transition vers la phase de planification détaillée et de mise en œuvre ont commencé au début de l'exercice financier 2024-2025. Le travail effectué entre les mois d'avril et octobre 2024 comportait le perfectionnement d'options de mise en œuvre ainsi que des éléments modulables pour aligner avec divers scénarios d'investissement.

La continuité des activités de la planification détaillée et de la mise en œuvre du service d'information de la paie électronique demeure dépendante du soutien du gouvernement et du financement connexe. Si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec l'initiative, le plan du projet et les exigences de financement devront être réévaluées.